

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 29 mai 2017 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénomme, Claude Desjardins et Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RÉFLEXION

2017-05-133; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

- Sujets; - Demande de subvention auprès de Stéphanie Vallée
- Mise en demeure, propriétaire au 33 principale nord
 - Dossier de Jacques Bruyère

Adoptée à l'unanimité

2017-05-134; DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE

CONSIDÉRANT QUE les chemins de la municipalité ont un besoin urgent de réparation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas les sommes d'argent nécessaires pour ces réparations très urgentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire une demande de subvention de 125,000 \$ dans le cadre de son budget discrétionnaire pour l'amélioration des chemins de Lytton, du sixième rang et de l'Aigle.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-135; MANDAT À LA FIRME DEVEAU AVOCATS DOSSIER AU 33 PRINCIPALE NORD

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 33 principale nord dans la municipalité a procédé à des travaux de coupe d'arbres en bordure d'un ruisseau;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été avisé en personne et par lettre recommandée d'arrêter tous les travaux;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a continué malgré les avertissements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de mandater la firme Deveau avocats, de lui envoyer une mise en demeure et de lui signifier qu'il doit arrêter tous les travaux sur sa propriété et en bordure de la marge riveraine.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-136; DEMANDE DE JACQUES BRUYÈRE
ACHAT DE TERRAIN DU MRN

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Bruyère veut acquérir un terrain du Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles afin d'y construire un garage pour mettre son bateau et son motoriser.

CONSIDÉRANT QUE le terrain se situe de l'autre côté du chemin municipal et celui-ci n'a pas de cadastre;

CONSIDÉRANT que le terrain devrait avoir un minimum de 40,000 pieds carrés afin de respecter les règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que le conseil ne voit d'objection à ce que Monsieur Bruyère fasse l'acquisition d'un terrain d'une superficie minimale de 40,000 pieds carrés.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-137; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Serge Lafontaine propose la levée de l'assemblée à 20.00 heures.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes
Directrice générale